CDC BIODIVERSITE

Votre partenaire naturel

Note de présentation

MARI / JCBE
19/02/2018

cdc biodiversité | GROUPE Caisse des Dépôts

1 Préambule

A l'issue d'une réunion téléphonique avec Monsieur Xavier VIRGINIE en janvier 2018 et d'échanges réalisés en 2015 et 20176 avec la DAAF, il a été convenu que CDC Biodiversité rédige une note de présentation, synthétisant **son organisation, ses domaines d'expertise et ses modes d'intervention.**

Monsieur Xavier VIRGINIE du cabinet Ecotip, a été mandaté par la DAAF et Conseil Régional pour la rédaction du PRFB pour mener une réflexion sur les stratégie de reboisement au sein de la Guadeloupe, et plus globale sur la prise en compte de la biodiversité, dans le cadre des projets de développement de son territoire.

Cette note a pour objet d'être la première étape d'une démarche partenariale avec la collectivité, démarche dont les finalités et la forme restent à définir.

2 Notre compréhension de vos besoins

Bien qu'à ce stade de nos échanges il serait présomptueux de prétendre connaitre l'exhaustivité de vos besoins, il nous semble néanmoins avoir perçu la nécessité de renforcer la stratégie Biodiversité de façon à la rendre plus cohérente avec l'ensemble des autres démarches de développement durable du territoire (Plan Climat Air-Energie Territorial, agriculture périurbaine, rénovation énergétique de patrimoine immobilier notamment en copropriété, accueil de nouvelles entreprises au sein du pôle éco-innovation…).

Cette stratégie pourrait se traduire en un accompagnement global de la Guadeloupe basé sur un programme de conception ou de réhabilitation, de gestion durable innovante et participative et de suivi des espaces verts extérieurs. L'objectif consistant à préserver et valoriser la biodiversité afin d'optimiser les services écosystémiques et les retombées économiques et sociales pour la collectivité.

En outre, cette stratégie pourrait être guidée par la démarche **Eviter-Réduire-Compenser**. L'objectif pourrait en l'espèce, consister à engager une action de protection de la biodiversité, en **anticipant le futur développement de zones habitées ou d'activités** et des aménagements associés. Pour éviter de subir la règlementation et de réaliser des procédures au coup par coup, générant une redondance des inventaires, des dossiers et des coûts, une **réponse plus globale pourrait être recherchée**.

En outre, cette démarche proactive serait de nature à être plus convaincante auprès de l'Etat, et du public et donc bénéfique pour l'image du territoire.

Les objectifs de cette prise de recul et de la stratégie à construire seraient donc de :

- **Faciliter la prise en compte de la biodiversité** pour les projets d'aménagement en mutualisant les informations collectées sur les espèces et habitats sensibles présentes sur le territoire Guadeloupéen.
- **Mutualiser les efforts** pour maîtriser les dépenses associées à la préservation/ reconquête de la biodiversité.
- **Anticiper les dispositions réglementaires** liées à l'application de la loi Biodiversité

du 8 août 2016.

- **Renforcer l'image d'un territoire guadeloupéen** engagée sur long terme en faveur de la biodiversité.

Dans ce cadre il pourrait, par exemple, être proposé de :

- **Evaluer le risque biodiversité** sur l'ensemble du territoire, à partir des données existantes et d'un pré-diagnostic de terrain ciblé.
- En déduire, une **cartographie unique** permettant de bâtir une **stratégie ERC adaptée**, en évitant notamment les zones les plus cruciales pour la diversité biologique.
- **Affiner le besoin de compensation** en raisonnant à moyen et long terme et en intégrant l'ensemble des impacts résiduels pressentis. L'objectif serait d'anticiper les démarches foncières, voire les travaux, pour ne pas pénaliser les aménagements soumis à procédure.
- Afficher une stratégie favorable à la **biodiversité** et au **développement économique**.
- Améliorer la gestion des **espaces conservés**.
- Développer des **actions volontaires** et vertueuses en matière de biodiversité.
- **Faciliter les relations** avec les services instructeurs.
- **Valoriser les actions** mises en œuvre pour la biodiversité.

3 Présentation de CDC Biodiversité

Filiale à 100% de la Caisse des Dépôts et Consignations, CDC Biodiversité est une société de services qui a pour mission d'agir en faveur de la biodiversité et des paysages, en conciliant au mieux cette action avec le développement économique.

L'équipe pluridisciplinaire expérimentée composée d'écologues, paysagistes et ingénieurs (agronomes, forestiers) permet d'allier les différents enjeux environnementaux, paysagers, économiques et sociaux d'un projet. En tant qu'**opérateur de long terme** et dans un rôle de **tiers de confiance**, elle conduit des actions de **restauration, reconquête, préservation, gestion et valorisation de la biodiversité, remarquable comme ordinaire,** dans un cadre **règlementaire** ou volontaire.

L'activité de CDC Biodiversité s'articule autour de :

- **3 métiers** : Investisseur (17,5M€ de capital), Opérateur (mise en œuvre et suivi des actions), Recherche/Ingénierie/Formation.
- **4 champs d'intervention** : compensation écologique (espèces protégées, habitats, forestiers, zones humides, agricole et foncier), biodiversité en ville, action volontaire des entreprises (Nature 2050 et Club B4B+) et services rendus par la biodiversité (agroécologie, milieu marin, qualité des eaux…).

Dans la présente note, nous avons choisi de ne développer que les acticités susceptibles de répondre aux besoins actuels et futurs de la Guadeloupe, tels que nous les avons compris.

3.1 Opérateur de compensation écologique

Depuis sa **création en 2008**, CDC Biodiversité a réalisé de nombreuses opérations de compensation, démontrant ainsi qu'il est possible de compenser les impacts écologiques des aménagements autorisés.

CDC Biodiversité a notamment réalisé la plus grande opération de compensation écologique d'Europe, pour le compte d'A'liénor, concessionnaire de l'autoroute Langon / Pau, et lancé dès 2008, en partenariat avec le Ministère de l'Écologie, la première « Réserve d'Actifs Naturels » (aujourd'hui définie comme Site Naturel de Compensation dans la loi Biodiversité de 2016) de France et la plus importante à ce jour en Europe (Opération Cossure dans la plaine de la Crau, sur une surface de 357 ha).

Au plan national, CDC Biodiversité intervient sur près de **5 000 ha** de milieux naturels (aux travers d'études, de prospections foncières et d'actions), relatifs à plus de **70 projets de compensation**.

CDC Biodiversité peut intervenir à toutes les étapes de mise en œuvre de mesures compensatoires :

- **L'identification et la sécurisation du foncier** sur lequel conduire les actions. L'expérience de CDC Biodiversité montre qu'il y a un véritable enjeu à identifier et maîtriser l'accès au foncier nécessaire pour mettre en œuvre les mesures compensatoires, notamment dans le cadre d'une compensation « par l'offre ». Sa capacité à investir et à assurer le portage foncier sur le long terme constitue de fait un avantage pour les maîtres d'ouvrage qui ont à répondre à leur obligation de compensation. Cette étape requiert une expertise :
  - foncière pour identifier, prendre contact puis négocier avec les propriétaires,
  - naturaliste pour définir les périmètres de recherche et réaliser les diagnostics écologiques d'éligibilité des terrains,
  - juridique pour l'analyse du contexte du projet et la rédaction des actes contractuels (acquisition, conventionnement, location)
  - et agronomique lorsque les parcelles sont exploitées.

- L'**élaboration des plans de gestion** : elle associe une expertise naturaliste pour des inventaires écologiques, agronomique lorsqu'il s'agit de maintenir une activité agricole sur les parcelles et d'en définir les modalités, et juridique pour la rédaction des actes contractuels (conventions de gestion, baux ruraux à caractère environnemental, …).

- La **réalisation des travaux de génie écologique**, qui implique une expertise technique pour élaborer les cahiers des charges, suivre les travaux confiés à des entreprises spécialisées et réceptionner le travail exécuté.

- La **gestion conservatoire** et son **suivi sur le long terme** : confiés, pour tout ou partie, à des gestionnaires d'espaces naturels ou des exploitants agricoles locaux, la gestion et le suivi doivent s'inscrire dans une logique de gestion adaptative afin d'intégrer les changements liés au temps, ce qui implique de réviser régulièrement les plans de gestion sur la base de suivis naturalistes et scientifiques.

- Sur toute la durée d'engagement, qui sera définie par arrêté préfectoral, il faut enfin prévoir le **reporting** aux autorités en charge du contrôle ou aux structures mises en place à cet effet, compte tenu de l'obligation de suivi fixée par la réglementation.

CDC Biodiversité a la capacité d'agir :

- **En amont**, lors de la phase de montage des dossiers réglementaires, pour d'une part accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration et le **chiffrage de ses propositions** d'actions compensatoires et, d'autre part, anticiper leur concrétisation en amorçant la **recherche foncière**. CDC Biodiversité aide ainsi le maître d'ouvrage à élaborer des propositions réalistes et cohérentes et à renforcer ainsi sa crédibilité auprès des services instructeurs pour une mise en œuvre effective des actions de terrain sur lesquelles il s'engage avant même de générer l'impact.
- **En aval**, une fois les arrêtés réglementaires publiés : CDC Biodiversité peut devenir alors l'**opérateur global du programme de compensation**. Le maître d'ouvrage confie par contrat à CDC Biodiversité le pilotage technique et financier de l'ensemble des étapes du programme, sur toute la durée d'engagement.

3.2 Les Projets Territoriaux de Biodiversité (PTB)

CDC Biodiversité, a engagé en Ile-de-France, dans le Sud – Ouest (Territoire de Bordeaux Métropole) et dans le Sud – Est (territoire Nord-Isère) des Projets Territoriaux de Biodiversité (PTB).

Cette démarche consiste, au niveau de chacun de ces territoires, à mettre en place une opération globale et mutualisée pour compenser des impacts environnementaux, préalablement instruits et autorisés par l'État, au titre de la réglementation du Code Forestier ou du Code de l'Environnement.

3.2.1 Objectifs

Cette action a plusieurs objectifs :

- Répondre aux contraintes foncières fortes des territoires concernés entre enjeux urbains, agricoles, forestiers et environnementaux, et ainsi offrir des solutions pour les compensations attendues des maîtres d'ouvrages par les services instructeurs ;
- Mutualiser les besoins et donc les moyens des aménageurs, afin d'avoir une action commune de plus grande envergure en faveur des espèces, de la filière bois, des zones humides, et plus globalement de l'Environnement.

Chaque maître d'ouvrage a un projet d'aménagement nécessitant le défrichement de terrains boisés, l'atteinte à des zones humides ou la dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées. Il est, ou étudie dans quelles conditions il pourrait être en charge d'une « dette compensatoire». Le dimensionnement de cette dette lui a été pré-notifié dans l'accusé de recevabilité du dossier qu'il a versé à l'instruction, et de façon définitive, il lui sera opposable dans l'arrêté préfectoral d'autorisation qu'il a sollicité.

CDC Biodiversité offre la possibilité à tout maître d'ouvrage dans ce contexte de proposer à l'Administration de contribuer financièrement à l'opération globale et mutualisée de PTB de CDC Biodiversité, à hauteur de ses obligations de compensation. Et cela à deux stades :

- Au moment de l'instruction du dossier : le fait de présenter cet engagement conditionnel à compenser sur un lieu identifié peut être un élément décisif pour l'obtention de son arrêté d'autorisation,
- Après obtention de l'arrêté.

3.2.2 Méthodologie synthétique

Neuf étapes chronologiques et itératives, conditionnées à la validation préalable de l'étape précédente, régissent le processus conduisant à un Projet Territorial de Biodiversité:

Étape 1 : Analyse globale des besoins et du contexte (Étude de marché)
Étape 2 : Présentation de la stratégie PTB à l'Administration (services instructeurs)
- Prise de décision d'agir

Étape 3 : Établissement d'une note de politique d'action foncière et mise en œuvre
- Suivi du budget disponible

Étape 4 : Décision d'acquérir ou de conventionner
- Instruction d'un dossier selon modèle type
- Couverture des dépenses à engager dans le cadre de l'exercice considéré
- Acquisition ou conventionnement préservant les intérêts d'investisseur de CDC Biodiversité par la maîtrise des risques.
  Dans l'hypothèse d'un conventionnement, le risque de report de l'opération de compensation et/ou le risque associé à la résiliation de l'engagement, pour défaut de client ou pour défaut d'éligibilité régalienne, sont couverts par des indemnités à l'égard du propriétaire.
  Dans l'hypothèse d'une acquisition, les risques liés à l'achat du terrain sont couverts par des conditions suspensives (achat au juste prix, existence de servitudes empêchant la mesure compensatoire, non éligibilité aux exigences régaliennes, droits de préemption ou droit de priorité de riverains, condition de signature d'un client, etc…).

Étape 5 : Gestion de l'actif
Étape 6 : Commercialisation
- Rencontre des services instructeurs
- Rédaction d'un contrat de vente répondant à une dette compensatoire selon le modèle de contrat et la méthodologie tarifaire
- Prospection, ou confirmation à un client identifié depuis étape 1
- Vente

Étape 7 : Le cas échéant mise en œuvre opérationnelle du contrat (travaux, gestion et suivi) pour le compte du client
Étape 8 : Reporting internes et externes (client et État)
Étape 9 : mise à jour de l'étape 1

Les premiers PTB engagés en 2015 ont porté sur des reboisements (au titre du code forestier) et ont été validés par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (DRIAAF en Ile-de-France) en 2017 suite à leur mise en oeuvre. L'outil a été déployé sur plusieurs dizaines d'hectares en Ile-de-France pour le reboisement.

3.3 Conseil en biodiversité

Au-delà de son premier métier, opérateur de la compensation écologique, CDC Biodiversité fournit aux maîtres d'ouvrage publics et privés son expertise et son expérience en conduite de **projets opérationnels relatifs à la biodiversité.** A ce titre, elle a su développer une expertise **« nature en ville ».** Ses compétences lui permettent de répondre aux enjeux relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques dans les projets immobiliers, de la conception/réalisation à la gestion par de nouvelles approches telles que la **prise en compte de la biodiversité ou l'adaptation des espaces extérieurs au changement climatique**.

CDC Biodiversité dispose d'un Pôle Recherche visant la mise en place de nouveaux leviers permettant de **concilier développement économique et biodiversité** par l'expérimentation in-situ, la participation active à des programmes de recherche et l'organisation de plateformes d'échanges, au niveau national et international.

Dans le domaine de la mission d'expertise, CDC Biodiversité a mené une série d'initiatives parmi lesquelles : recherche avec le CNRS sur les toitures écosystémisées et l'arbre en ville, mise au point avec Efidis d'une démarche pour la biodiversité et le paysage adaptée à l'habitat social (dans le cadre du Lab CDC), participation à la création du label « BiodiverCity© », études pilotes sur l'introduction de la biodiversité dans l'habitat...

Parmi les solutions créées par CDC Biodiversité : le **Contrat de Performance Biodiversité** (CPB), qui vise à faire évoluer un site vers une gestion participative, durable et innovante. Cet outil propose un accompagnement global, dans le cadre d'un projet neuf ou de réhabilitation, pour la conception, réalisation, entretien et suivi des espaces extérieurs sur la base d'indicateurs écologiques, économiques et sociaux. L'objectif du CPB est ainsi, dans un budget maîtrisé, de **préserver et optimiser les services tirés de la biodiversité, créant ainsi de la valeur ajoutée pour un site concerné**.

Les solutions proposées par CDC Biodiversité apportent un bénéfice tangible :

- Aux maîtres d'ouvrages : **réduction des coûts et des charges** de services, et apport d'une **plus-value en termes d'image** et de différenciation.
- Aux usagers des sites : **embellissement du cadre de vie**, **bien-être** physique (santé) et moral, et création de **lien social** autour de l'usage et de la **gestion durable** des espaces végétalisés des sites.

CDC Biodiversité est également reconnue comme **organisme de formation** et peut donc à ce titre mener des **actions de sensibilisation** axées sur biodiversité et sa préservation.

3.4 Porteur du programme Nature 2050

Nature 2050 est le **premier programme d'application concrète de l'Accord de Paris** sur le Climat (COP21) à l'ensemble des territoires urbains, agricoles, forestiers marins et naturels français. Il vise à favoriser l'adaptation des territoires au changement climatique par la restauration de la biodiversité fonctionnelle. Il s'inscrit dans le **plan national d'action pour le changement climatique**.

Lancé en octobre 2016, il vise à promouvoir et à financer la mise en œuvre de **solutions fondées sur la nature** qui contribueront à l'horizon 2050, à atteindre les objectifs suivants :

- **Préserver et restaurer la biodiversité** et ainsi le maintien et la valorisation des bouquets de services écosystémiques,
- **Atténuer les changements climatiques** en réduisant les émissions de GES et en renforçant les capacités de séquestration de CO2,
- **Adapter les territoires à ces changements**, notamment en limitant leurs effets (ex : ilot de chaleur en ville) et les risques naturels (glissement de terrain, érosion, inondation, sécheresse, incendie, submersion marine …).

Le programme Nature 2050 est mis en œuvre par CDC Biodiversité en partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, la LPO, la Fondation pour la Nature et l'Homme et France Nature Environnement. Il bénéficie du soutien de personnalités scientifiques. Il est conduit en s'inscrivant dans les projets de territoires en partenariat avec les acteurs locaux. Le financement de Nature 2050 est proposé sur une **base volontaire à des acteurs économiques** qui souhaitent exprimer leur engagement environnemental, compte tenu des moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs.

Pour 5€HT versés, CDC Biodiversité s'engage à adapter aux changements climatiques 1m^2 de territoire jusqu'en 2050.

Pour plus d'information : http://www.nature2050.com/

3.5 Club B4B+ et GBS

La notation des acteurs sur leurs impacts et actions en faveur de la biodiversité, qui se structurera dans un futur proche, nécessite une prise en compte des enjeux spécifiques des entreprises. Dans cet esprit, CDC Biodiversité propose ainsi de construire, **en partenariat étroit avec les entreprises et institutions financières** et sur la base des travaux scientifiques internationaux faisant consensus, **l'équivalent biodiversité de la tonne équivalent carbone pour le changement climatique**.

L'objectif du Club B4B+ (**Business for Positive Biodiversity**), le **Club des Entreprises** pour une Biodiversité Positive, est de jouer le rôle d'**incubateur** de cet indicateur, appelé le **Global Biodiversity Score** (GBS™), et de la méthode d'empreinte biodiversité associée. Le Club B4B+ travaille selon deux axes prioritaires qui constituent aujourd'hui des freins majeurs pour une intégration systématique de la biodiversité dans le secteur privé :

- La quantification : par le développement d'une **méthodologie transversale de calcul d'empreinte biodiversité** qui aujourd'hui fait défaut : le Global Biodiversity Score™ ;
- L'élargissement du périmètre d'analyse des impacts par une **prise en compte de l'ensemble de la chaîne de valeur**.

En associant les entreprises et acteurs financiers au plus près des réflexions, le Club B4B+ a pour ambition de produire du **contenu opérationnel en fournissant à ses membres des outils adaptés à leurs besoins et contraintes**. Le Club B4B+ compte aujourd'hui près de **trente membres** issus de secteurs économiques variés (industrie, aménageurs, transports, finance…).

Pour plus d'informations :
- page internet du Club B4B+ : http://www.cdc-biodiversite.fr/cdc-biodiversite/club-b4b/
- publication dédiée au Global Biodiversity Score : http://www.mission-economie-biodiversite.com/wp-content/uploads/dlm_uploads/2017/12/N11-TRAVAUX-DU-CLUB-B4B-INDICATEUR-GBS-FR-BD.pdf

4 Nos atouts

4.1 En tant qu'opérateur ayant la capacité à intégrer les problématiques foncières, écologiques et économiques, CDC Biodiversité peut être un **catalyseur** utile pour la mise en place d'une réflexion axée sur l'intégration de la biodiversité au sein du projet de développement du territoire Guadeloupéen.

4.2 La présence continue de CDC Biodiversité, avec son réseau de consultants, en fait un partenaire de proximité, qui connait bien les acteurs régionaux de la biodiversité.

4.3 CDC Biodiversité est en capacité d'associer ces bureaux d'étude à la réflexion, sur la base d'échanges avec la collectivité, et ce afin d'assurer une continuité avec les démarches déjà engagées.

4.4 En missionnant CDC Biodiversité, un maître d'ouvrage trouve l'appui d'un opérateur spécialisé dans la réalisation d'actions de terrain et doté d'une expérience certaine en ce domaine, vers lequel externaliser les risques techniques et financiers résultant de ses obligations réglementaires.

4.5 De sa filiation à la Caisse des Dépôts et Consignations, CDC Biodiversité tire la stabilité indispensable à la prise d'**engagements de long terme**.

CDC Biodiversité est donc en capacité d'accompagner la DAAF et l'ONF pour une bonne intégration territoriale de son développement, en raison de sa bonne connaissance des enjeux et des acteurs régionaux (Etat, collectivités, associations, bureaux d'études…).

www.cdc-biodiversite.fr

CDC Biodiversité
102 rue Réaumur
75002 PARIS
T. +33 (0)1 76 21 75 00
contact@cdc-biodiversite.fr

Agence Sud-Est
Actimart U1B – entrée B
1 allée du square
1140 rue André Ampère
13851 AIX-EN-PROVENCE

Agence Sud-Ouest
333 boulevard du Président Wilson
33200 BORDEAUX

SAS au capital de 17 475 000 euros
Siège social : 102 rue Réaumur 75002 PARIS
RCS Paris 501 639 587
Siret 501 639 587 00028 - APE 6420Z
N° TVA Intracom. FR51501639587